

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'USAGE CONDITIONNEL
2421-2423, terrasse Guindon**

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **mardi 2 septembre 2025**, qui se tiendra, à **19 heures**, à la **Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal**, située au 465, avenue du Mont-Royal Est, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)*, sur la demande suivante :

- **Autoriser la réduction d'un logement afin de transformer un duplex en unifamiliale dans l'immeuble sis au 2421-2423, terrasse Guindon, malgré les articles 121 et 134.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, et ce, en vertu de l'article 12.1 du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)*.**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 7 août 2025.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
2421-2423, terrasse Guindon

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), l'avis public ci-dessus a été publié le 7 août 2025 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 7 août 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko